



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2019-09-004

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2019-09-06-007 - Arrêté DDT n° 2019-0247 accordant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à certains agents de la direction départementale des territoires (4 pages)	Page 3
18-2019-09-06-006 - Arrêté n° 2019-0246 accordant subdélégation de signature à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher (9 pages)	Page 8
18-2019-09-06-008 - Arrêté n° 2019-0248 accordant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher (2 pages)	Page 18
18-2019-09-06-009 - Décision DDT n° 2019-0249 portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'aménagement (2 pages)	Page 21
18-2019-09-06-010 - Décision DDT n° 2019-0250 portant délégation de signature pour la délivrance de certificat, au titre des droits de mutation des bois et forêts (1 page)	Page 24

PREFECTURE DU CHER

18-2019-09-06-007

Arrêté DDT n° 2019-0247 accordant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à certains agents de la direction départementale des territoires



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires du Cher**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

ARRÊTÉ DDT N° 2019 – 0247
accordant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et des dépenses à certains agents
de la direction départementale des territoires

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret de M. le Président de la République du 9 août 2017 nommant madame Catherine FERRIER Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 19 décembre 2018 nommant monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher à compter du 7 janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-19 du 9 janvier 2019 accordant délégation de signature à monsieur Thierry TOUZET, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-0899 du 16 juillet 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires du Cher,

Considérant les mouvements de personnels au sein de la direction départementale des territoires du Cher,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires,

ARRÊTE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry TOUZET, subdélégation est donnée à M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer les actes prévus par l'arrêté préfectoral susvisé accordant délégation de signature.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général,

En cas absence ou d'empêchement de M. Nicolas LOUBET, subdélégation est donnée à Mme Agnès LURAU, adjointe au chef du secrétariat général,

Mme Thérèse DAZIN, chef de la mission accompagnement des territoires,

En cas absence ou d'empêchement de Mme Thérèse DAZIN, subdélégation est donnée à M. Olivier LEMAITRE, adjoint au chef de service, chef du bureau nouveau conseil aux territoires – transition écologique,

M. Luc FLEUREAU, chef du service environnement et risques,

En cas absence ou d'empêchement de M. Luc FLEUREAU, subdélégation est donnée à M. Olivier POITE, adjoint au chef de service,

M. Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance, aménagement et planification,

En cas absence ou d'empêchement de M. Yann GOALABRÉ, subdélégation est donnée à Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef de service,

M. Antoine MARCHAND, chef du service habitat - bâtiment construction,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MARCHAND, subdélégation est donnée à M. Mohamed BOUFLIJA, adjoint au chef de service,

M. Pierre LAMBARÉ, chef du service économie agricole et développement rural,

En cas absence ou d'empêchement de M. Pierre LAMBARÉ, subdélégation est donnée à M. Albert MILESI, adjoint au chef de service,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande ou les marchés pour un montant égal ou inférieur

- à trente mille euros hors taxes (**30 000 € H.T.**), pour le chef du secrétariat général
- à cinq mille euros hors taxes (**5 000 € H.T.**), pour les autres chefs de service

- les pièces nécessaires à l'établissement des titres de perception de toute nature,

Cette subdélégation concerne les opérations rattachées aux programmes budgétaires suivants :

➤ 03 – Ministère de l'agriculture et alimentation :

- x 149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture,
- x 206 - Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation,
- x 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.

➤ 07 – Ministère de l'action et des comptes publics :

- x 723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

➤ **09 – Ministère de l'intérieur :**

x 207 - Sécurité et éducation routières

➤ **12 - Services du Premier Ministre :**

x 333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées, actions 1 et 2

➤ **23 – Ministère de la transition écologique et solidaire :**

x 113 - Paysages, eau et biodiversité (y compris Plan Loire Grandeur Nature)

x 181 - Prévention des risques (y compris Plan Loire Grandeur Nature et Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits « Fonds Barnier »)

x 203 - Infrastructures et services de transports,

x 217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de la mobilité et du développement durables,

Titre IX - Droits à prestations des centres d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),

➤ **45 – Ministère de la cohésion des territoires :**

x 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.

Cette délégation porte sur l'affectation, l'engagement, la constatation du service fait, la demande de paiement et l'émission des titres dans les programmes précités et également pour le Titre IX - DAP CEREMA.

Subdélégation est également donnée à M. Benjamin REVIL, chef du bureau gestion logistique et financière et Mme Catherine BERRY, adjointe au chef du bureau gestion logistique et financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, subdélégation est donnée à Mme Sandrine GAUCHÉ, gestionnaire, bureau gestion logistique et financière, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'effet de signer l'engagement, la demande de paiement ainsi que les rétablissements de crédits imputés sur les opérations rattachées aux programmes budgétaires susvisés.

Article 2 : Subdélégation est donnée à M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, en qualité de service prescripteur et exécutant pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le programme 333- actions 1 et 2, hors titre 2.

Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui lui est notifié pour l'année considérée, la constatation de service fait et la demande de paiement.

Cette subdélégation comprend la signature pour l'établissement des documents des recettes non fiscales aux fins de remboursement à la DDT des charges incombant aux autres occupants du site Lariboisière.

Article 3 : Subdélégation est donnée à M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, pour la gestion des biens immobiliers et des autres immobilisations corporelles et stocks.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, subdélégation est donnée à Mme Agnès LURAUULT, adjointe au chef du secrétariat général.

Article 4 : Subdélégation est donnée à M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, pour les écritures d'inventaire à la fin de l'exercice.

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, subdélégation est donnée à Mme Agnès LURAUULT, adjointe au chef du secrétariat général.

Article 5 : Subdélégation de signature est également donnée à M. Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, à l'effet de signer les décisions et les correspondances relatives à la prescription quadriennale.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes pour signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques hors interventions, **dans la limite de mille euros hors taxes (1 000 € HT)**,

- pour toute action relative au **BOP 333** :

- M. Jean-Yves IMBERT, adjoint au chef du SIDSIC, pour l'action 1
- M. Benjamin REVIL, chef du bureau gestion logistique et financière, pour l'action 1 et 2
- Mme Béatrice SAISON, chef du bureau mission communication et appui au pilotage, pour l'action 1

- pour toute action relative au **BOP 207** :

- M. Gérald RACLIN, chef du bureau sécurité routière, pour l'action 1
- Mme Nathalie ZANUTTINI, chef du bureau éducation routière, pour l'action 3.

- pour toute action relative aux **BOP 113 et 181** y compris le plan Loire grandeur nature (PLGN) et le fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dits « fonds Barnier » :

- M. Dominique OUDOT, chef du bureau prévention des risques

- pour le **BOP 135** : autorisation de signer les documents joints aux factures ou décomptes, à l'exception du décompte général, lors de la mise en paiement :

- M. Arthur JAN, chef du bureau amélioration des logements privés et habitat indigne par intérim et Mme Christiane TEXIER, adjointe au chef du bureau amélioration des logements privés et habitat indigne, pour les actions 1, 3, 4, 5 et 7.

Article 7 : Délégation est accordée aux agents titulaires des cartes d'achat de procéder à des dépenses dans la limite des plafonds qui leur sont notifiées conformément au tableau indiqué ci-après :

Nom et prénom du détenteur de la carte	Montant maximal autorisé par transaction	Plafond annuel autorisé
IMBERT Jean-Yves	2 000 € TTC	10 000 € TTC
SAISON Béatrice	2 000 € TTC	7 000 € TTC
BAILLY Patrice	2 000 € TTC	7 000 € TTC
SEDDIK Aïssa	2 000 € TTC	7 000 € TTC

Article 8 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 10 : Monsieur le directeur départemental des territoires du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, et transmis au préfet de la région Centre-Val de Loire.

Bourges, le 6 septembre 2019

Pour la Préfète,
Le directeur départemental,

signé

Thierry TOUZET

PREFECTURE DU CHER

18-2019-09-06-006

Arrêté n° 2019-0246 accordant subdélégation de signature
à certains agents de la direction départementale des
territoires du Cher

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

**ARRÊTÉ DDT N° 2019-0246
accordant subdélégation de signature à certains agents de
la direction départementale des territoires du Cher**

**La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 nommant madame Catherine FERRIER, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 19 décembre 2018 nommant monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher à compter du 7 janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-16 du 9 janvier 2019 accordant délégation de signature à monsieur Thierry TOUZET,

Vu l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature,

Vu l'arrêté n° 2019-0899 du 16 juillet 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires du Cher à compter du 1^{er} septembre 2019,

Considérant les mouvements de personnels au sein de la direction départementale des territoires du Cher,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Subdélégation est donnée à monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents prévus par l'arrêté préfectoral susvisé accordant délégation à monsieur Thierry TOUZET, à l'exclusion des matières figurant en annexe I.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Maxime CUENOT, subdélégation est donnée à monsieur Nicolas LOUBET, chef du secrétariat général, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents prévus par l'arrêté préfectoral susvisé accordant délégation à monsieur Thierry TOUZET, à l'exclusion des matières figurant en annexe II.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Nicolas LOUBET, subdélégation est donnée à monsieur Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance, aménagement et planification, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents prévus par l'arrêté préfectoral susvisé accordant délégation à monsieur Thierry TOUZET, à l'exclusion des matières figurant en annexe II.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de service, à leurs adjoints, aux chefs de bureau dont les noms suivent, en ce qui concerne les domaines suivants :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Nicolas LOUBET, Chef du secrétariat général (SG)	I.A.1 à I.A.6, I.A.8, I.A.25, I.A.23 et I.A.26	Agnès LURAUULT, Adjointe au chef du secrétariat général
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	I.A.1 (exclusivement congés, JRTT, réglementations et récupérations) I.A.5, I.A.6, I.A.8 et I.A.23	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission
Luc FLEUREAU Chef du service environnement et risques (SER)		Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)		Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat-bâtiment construction (SHBC)		Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Pierre LAMBARÉ Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)		Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR
Chefs de bureau : Christine BOTELLA, Matthieu BONVOISIN Éva BOURILLON, Claire GOBLET, Marie-José GONÇALVÈS, Véronique GUÉZET, Arthur JAN, Claire LELIÈVRE, (1er octobre 2019) Olivier LEMAITRE, Éric MALATRÉ, Katia MOROT, Dominique OUDOT, Gérald RACLIN, Lise RENAULT, Benjamin REVIL, Murielle ROUSSEAU, Béatrice SAISON Christophe SCHAUER, Christophe VIN-DATICHE Nathalie ZANUTTINI	I.A.1 (exclusivement congés, JRTT, réglementations et récupérations) I.A.5 et I.A.23	

II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Nicolas LOUBET Chef du secrétariat général (SG)	Ensemble de la matière	Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière pour les matières II.A (1 à 7) ; II.B (1 et 2) Sébastien DUVERLIE Adjoint au chef du bureau sécurité routière, pour les matières II.A (1 à 6) ; II.B (1 et 2)
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	II.A.1 à II.A.3	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Katia MOROT, Chef du bureau réseau territorial

III - COURS D'EAU

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER

IV - CONSTRUCTION

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	Ensemble de la matière	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Matthieu BONVOISIN, Chef du bureau renouvellement urbain et logement social		IV.B.1 et 3

V - URBANISME-PLANIFICATION

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	V.D.1	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	V.A.1 à V.A.10 et V.C.1 V.D.1	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Christine BOTELLA, pour la matière V.A.10
Katia MOROT Chef du réseau territorial		V.A.1 à V.A.7
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	V.B.1	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP

VII - DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission

VIII - ÉCONOMIE AGRICOLE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Pierre LAMBARÉ, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Ensemble de la matière	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR
Christophe SCHAUER, Chef du bureau structures-installation et modernisation des exploitations	VIII.A, VIII.B, IX.A.3 à IX.A.6	

IX – DEVELOPPEMENT RURAL

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Pierre LAMBARÉ, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Ensemble de la matière	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

X - FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, POLICE DES EAUX ET PROTECTION DE LA NATURE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature	X.A.1 à X.A.9, X.B.1 à X.B.19 et X.E.1 à X.E.7	
Éric MALATRÉ, Chef du bureau préservation des milieux aquatiques	X.C.1 à X.C.10, X.D.1 et X.D.5	
Lise RENAULT, Chef du bureau gestion de la ressource en eau	X.D.5 et X.D.7	

XI - AMÉNAGEMENT FONCIER

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Katia MOROT, Chef du bureau réseau territorial

XII - PUBLICITÉ

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Katia MOROT, Chef du bureau réseau territorial

XIII - ACCESSIBILITÉ ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat bâtiment construction (SHBC)	Ensemble de la matière	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Arthur JAN, Chef du bureau construction, immobilier, accessibilité	Ensemble de la matière	
Pascal RONGIER, Didier ARNOLD, Sylvia CHAMBON, Patrick MAYERAU	XIII.A.1, XIII.A.3 à XIII.A.7, sauf décisions.	

XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	Dossiers relevant des programmes UTAH	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC

XVI - POLICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER

XVII – ENQUÊTES PUBLIQUES

Subdélégués	Matière
Nicolas LOUBET, Chef du secrétariat général (SG)	Ensemble de la matière

XVIII - AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	Ensemble de la matière	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	XVIII. A et XVIII. B	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)		Katia MOROT, Chef du bureau réseau territorial
Pierre LAMBARÉ, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)		Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
		Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

XIX - DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	Ensemble de la matière	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP

Les matières ne faisant pas l'objet de subdélégation sont précisées en annexe II.

ARTICLE 4 : Subdélégation est donnée aux cadres dont les noms suivent :

Thérèse DAZIN, Luc FLEUREAU, Yann GOALABRÉ, Pierre LAMBARÉ, Nicolas LOUBET, Antoine MARCHAND.

à l'effet de signer, lorsqu'ils sont d'astreinte de direction, tous les actes relevant des domaines de compétence de la direction départementale des territoires, à l'exclusion des matières précisées en annexe II.

ARTICLE 5 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

ARTICLE 6 : Monsieur le directeur départemental des territoires du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 6 septembre 2019

Pour la Préfète,
Le directeur départemental,

signé

Thierry TOUZET

ANNEXE I

Matières hors subdélégation :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

B / Patrimoine :

I.B.1 Concession de logement,

I.B.2 Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure,

I.B.3 Déclaration préalable pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.4 Demande de permis de construire pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.5 Demande de permis d'aménager pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.6 Demande de permis de démolir pour un bâtiment géré par la DDT.

C / Responsabilité civile

I.C.1 Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État à des particuliers, dans la limite du seuil fixé par circulaire ministérielle.

D / État tiers-payeur

I.D.1 Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation.

ANNEXE II

Matières hors subdélégation :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A / Gestion du Personnel

I.A.7 Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.

I.A.9 Avertissement et blâme

Personnel MTES et MCT

I.A.10 Gestion des ouvriers des parcs et ateliers,

I.A.11 Gestion des agents de catégorie C techniques et administratifs,

I.A.12 Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues aux articles 12 et suivants du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

I.A.13 Octroi des autorisations exceptionnelles d'absences prévues au chapitre III de l'instruction n° 7 du 23 mars 1950 modifiée,

I.A.14 Octroi aux fonctionnaires de congé pour naissance d'un enfant,

I.A.15 Octroi des congés de formation professionnelle, congé de formation syndicale, à l'exception des congés de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions,

I.A.16 Octroi aux fonctionnaires du congé parental en application de l'article 54 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,

I.A.17 Recrutement du personnel temporaire, contractuel, ou vacataire dans la limite des crédits notifiés et délégués,

I.A.18 Octroi de la disponibilité aux fonctionnaires en application de l'article 51 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,

I.A.19 Décisions de réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires, au terme :

1) d'un congé de longue durée ou de grave maladie,

2) d'un mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie ou longue durée,

I.A.20 Changement d'affectation des fonctionnaires des catégories B et C n'entraînant ni changement de résidence, ni modification dans la situation des intéressés,

I.A.21 Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail,

I.A.22 Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribués à chacun de ces postes,

I.A.23 L'octroi au personnel non titulaire des congés administratifs et de maladie,

I.A.24 Accidents de travail : arrêtés reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté.

B / Patrimoine :

I.B.1 Concession de logement,

I.B.2 Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure,

I.B.3 Déclaration préalable pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.4 Demande de permis de construire pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.5 Demande de permis d'aménager pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.6 Demande de permis de démolir pour un bâtiment géré par la DDT.

C / Responsabilité civile

I.C.1 Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État à des particuliers, dans la limite du seuil fixé par circulaire ministérielle.

D / État tiers-payeur

I.D.1 Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation.

V - URBANISME-PLANIFICATION

B/ Documents d'urbanisme

V.B.2 Arrêtés portant mise à jour des servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, et courriers afférents adressés aux collectivités. (art L126-1, R123-13, R123-14 et R123-22 du code de l'urbanisme).

VI - CHEMINS DE FER

VI.A.1 Suppression ou remplacement des barrières des passages à niveau,

VI.A.2 Déclaration d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 80 €,

VI.A.3 Autorisation d'installation de certains établissements,

VI.A.4 Alignement des constructions sur les terrains riverains,

VI.A.5 Classement des passages à niveau intéressant le réseau départemental.

XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

concernant les programmes Infrastructures et service de Transports (IST), Paysages, eau et biodiversité (PEB).

XV - STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES :

Instruction de demandes d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (Arrêté du 28 octobre 2010)

-Demande de pièces complémentaires (article R. 541-68 du code de l'environnement),

-Notification du délai d'instruction (article R. 541-68 du code de l'environnement),

-Information des maires de l'obligation d'affichage (article R. 541-67 du code de l'environnement).

XX - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

- Mémoires produits dans le cadre de la procédure contentieuse déposés devant la juridiction administrative.

PREFECTURE DU CHER

18-2019-09-06-008

Arrêté n° 2019-0248 accordant subdélégation de signature
pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir
adjudicateur à certains agents de la direction
départementale des territoires du Cher



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

ARRÊTÉ N° 2019 – 0248
accordant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions du
représentant du pouvoir adjudicateur à certains agents de la
direction départementale des territoires du Cher,

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action dans les services de l'État, dans les régions et les départements et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 nommant madame Catherine FERRIER, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 19 décembre 2018 nommant monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher à compter du 7 janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-18 du 9 janvier 2019 accordant délégation de signature à monsieur Thierry TOUZET pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-0899 du 16 juillet 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires du Cher à compter du 1^{er} septembre 2019,

Considérant les mouvements de personnels au sein de la direction départementale des territoires du Cher,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires du Cher,

ARRÊTE :

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry TOUZET, subdélégation est donnée à M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur dans le cadre des marchés publics conformément à la délégation de signature susvisée relevant des ministères suivants :

- 03 - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- 07 - Ministère de l'action et des comptes publics,
- 10 - Ministère de la Justice,
- 12 - Services du Premier Ministre,
- 23 - Ministère de la transition écologique et solidaire,
- 45 - Ministère de la cohésion des territoires.

La notification des marchés d'un montant supérieur à 90 000 € est exclue de la délégation de signature.

Article 2 :

Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 3 :

Monsieur le directeur départemental des territoires du Cher, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 6 septembre 2019

Pour la Préfète,
Le directeur départemental,

signé

Thierry TOUZET

PREFECTURE DU CHER

18-2019-09-06-009

Décision DDT n° 2019-0249 portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'aménagement



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires
Secrétariat général
Bureau réglementation
et appui juridique**

DÉCISION DDT N° 2019-0249

portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'aménagement

Le directeur départemental des territoires,

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L255-A,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité,

Vu les articles R333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,

Vu notamment l'article R*620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 19 décembre 2018 nommant monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher à compter du 7 janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-0899 du 16 juillet 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires du Cher à compter du 1^{er} septembre 2019,

Considérant les mouvements de personnels au sein de la direction départementale des territoires du Cher,

D É C I D E :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint,
- M. Antoine MARCHAND, chef du service habitat-bâtiment construction,
- M. Mohamed BOUFLIJA, adjoint au chef du service habitat-bâtiment construction,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination d'assiette et de liquidation ainsi que les états récapitulatifs et les avis d'admission en non valeur :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive.

à l'effet de signer les décisions relatives aux réclamations contentieuses liées à la fiscalité de l'urbanisme.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 6 septembre 2019

Le directeur départemental,

signé

Thierry TOUZET

PREFECTURE DU CHER

18-2019-09-06-010

Décision DDT n° 2019-0250 portant délégation de signature pour la délivrance de certificat, au titre des droits de mutation des bois et forêts



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

DÉCISION DDT N° 2019 -0250

**portant délégation de signature pour la délivrance de certificat,
au titre des droits de mutation des bois et forêts**

Le directeur départemental des territoires,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 793,

Vu le code forestier et notamment les articles L 124-1 à L 124-4 et L 313-2,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 19 décembre 2018 nommant M. Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher à compter du 7 janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-0899 du 16 juillet 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires du Cher à compter du 1^{er} septembre 2019,

Considérant les mouvements de personnels au sein de la direction départementale des territoires du Cher,

D É C I D E :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint,
- M. Luc FLEUREAU, chef du service environnement et risques,
- M. Olivier POITE, adjoint au chef du service environnement et risques,
- Mme Claire GOBLET, chef du bureau forêt, chasse, nature,

à l'effet de signer les certificats au titre des droits de mutation des bois et forêts.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

À Bourges, le 6 septembre 2019

Le directeur départemental,

signé

Thierry TOUZET